

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 14 mai 2024**

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trente,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

**Présents** : M. ALBERELLI, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme CHOLAT  
Christine, M. GIRAUD Marc  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents** : Mme SCARCELLA Marianne, Mme MICAND Frédérique, M. Jean-Jacques  
SIBILLE, Mme Françoise GROSS

**OBJET : RETROCESSION CONCESSION CIMETIERE BOURG**

**Considérant** la demande de rétrocession présentée par Madame Véronique Bon, habitant la  
Croix du Sud, 166 rue du Professeur Lesné – 38250 Villard de Lans et concernant la concession  
funéraire dont les caractéristiques sont :

Enregistré le 20 janvier 2005  
Concession perpétuelle – N° 96-97  
Au montant réglé de 100 euros

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Bon, acquéreur d'une concession 96-97 dans  
le cimetière communal du bourg le 20 janvier 2005 propose aujourd'hui de la rétrocéder à la  
commune.

Celle-ci se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Bon déclare vouloir rétrocéder la dite  
concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté.  
Une autorisation d'exhumation ayant été faite le 28 mars 2024 pour le cimetière de Villard de  
Lans.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,** adopte la proposition du Maire et autorise le  
Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire N°96-97 est rétrocédée à la commune.
- Aucun remboursement ne sera effectué.

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard		1	1		
ARCAINA	Katia		1	1		
BRET	Daniel		1	1		
CHOLAT	Christine		1	1		
GIRAUD	Marc		2	2		
GROSS	Françoise	ABS	0	0		
MICAND	Frédérique	ABS	0	0		
SCARCELLA	Marianne	GIRAUD Marc	0	0		
SIBILLE	J-Jacques	ABS	0	0		
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 14 mai 2024  
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,  
Christine CHOLAT



*C. Cholot*